

Date de dépôt: 1^{er} février 2007

Messagerie

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Préau de l'école des Vollandes**

Rapport de M^{me} Virginie Keller Lopez

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée le 20 octobre 2006 et renvoyée à la commission le 16 novembre 2006. Elle a été traitée les 11 et 18 janvier 2007 sous la présidence de M^{me} Emilie Flamand. Que le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier soit vivement remercié pour ses excellentes notes de séances.

Audition de l'Association des parents d'élèves des écoles de Montchoisy et Vollandes : M^{me} Alix de Dardel, présidente, M^{me} Florence Torrado et M. Jean-Rémy Roulet.

M^{me} de Dardel explique que la situation du quartier des Eaux-Vives se dégrade de plus en plus, notamment en raison des trafics de drogues. Elle mentionne que des seringues et des immondices sont trouvées dans les préaux d'école. Elle signale ensuite qu'une réunion s'est déroulée avec les différents services de la municipalité à l'égard de l'école des Vollandes, qui accueille 300 enfants, et que décision a été prise de fermer le préau. Elle remarque cependant qu'il semblerait, selon la presse, que cette fermeture soit temporaire, raison pour laquelle cette pétition a été déposée pour le maintien de la fermeture du préau.

M. Roulet signale en outre qu'un abri PC se trouve sous l'école et qu'il abrite les SDF durant la nuit. Il déclare que les enfants sont donc entourés par des drogués et des SDF, ce qui inquiète bien évidemment les parents. Il mentionne encore que cette pétition a été traitée par la Ville de Genève il y a une semaine mais il pense que la problématique qu'elle soulève dépasse le territoire de la Ville. Il déclare encore être en faveur de la mixité sociale mais pas au détriment des enfants. Il ne croit pas non plus qu'un abri PC soit destiné à accueillir les SDF. Il répète que ce préau qui se trouve dans un état d'abandon et où il est possible de trouver des seringues relève d'une problématique plus large. Il termine en mentionnant que les parents ne comprennent en outre pas pourquoi les autorités ne font rien.

M^{me} Torrudo rappelle alors que les préaux des écoles de Monchoisy et des Eaux-Vives sont déjà fermés puisque des barrières existent, ce qui n'est pas encore le cas de l'école des Vollandes.

Une commissaire demande quand est prévue la fermeture de ce préau. Elle demande également pourquoi cette fermeture serait provisoire.

M^{me} de Dardel répond que le préau devrait être fermé en janvier prochain. Elle répète que ce sont les journaux qui ont indiqué que la fermeture serait temporaire.

Une commissaire demande pourquoi les SDF sont abrités dans cet abri.

M^{me} de Dardel répond que c'est l'abri le plus grand du canton. Elle mentionne cependant qu'il semblerait qu'un autre abri à la route de Chancy pourrait les accueillir. Elle signale par ailleurs que la police est très présente aux Eaux-Vives depuis l'affaire de la boulette de méthadone, mais elle mentionne qu'il n'est pas non plus très agréable de vivre dans une constante surveillance policière.

Une commissaire demande si les SDF ont déjà engendré des problèmes.

M^{me} de Dardel répond par la négative, mais elle signale avoir entendu que des vols s'étaient déroulés dans le quartier l'hiver précédent, période pendant laquelle les SDF sont logés dans cet abri.

M^{me} Torrudo rappelle alors que le quartier accueille différents centres pour les toxicomanes et que la concentration est importante.

M. Roulet explique alors que les autorités ont réagi très rapidement suite à l'affaire de la boulette de méthadone. Il remarque cependant que la Ville, la Task Force antidrogues et la police ont encore de la peine à se coordonner et que cette pétition représente une sonnette d'alarme.

Un commissaire demande si les habitants de ce quartier ont réagi ces dernières années.

M^{me} de Dardel répond que l'association est vieille d'une année mais qu'au préalable, des démarches avaient été entreprises auprès de la police de la part d'autres groupements d'habitants. Elle mentionne ensuite que l'idée de l'association est de faire maintenant de la prévention dans les écoles. Elle précise qu'un nouveau groupe de travail a été créé avec les propriétaires de bateaux, un groupe qui risque d'être un peu plus agressif.

M. Roulet déclare encore que des contacts ont été pris avec le Fonds drogue qui est doté par les prises d'argent que la police opère sur les dealers. Il précise que ce fonds contiendrait 800 000 F et qu'il était envisageable d'utiliser cet argent pour payer les 90 000 F de la barrière autour du préau de l'école des Vollandes. Il mentionne toutefois que dans l'intervalle, la Ville a accepté de financer la fermeture du préau.

Un commissaire explique que le Fonds drogue a fondu en raison des subventions qui sont prises dans ce fonds en faveur de nombreuses associations s'occupant de jeunes en difficulté.

Une commissaire souligne le fait que la Ville a répondu à la pétition puisque le préau de l'école des Vollandes va être fermé. Elle souligne d'autre part que la question de l'abri PC ne figure pas dans le texte de la pétition. Elle s'interroge sur les attentes des pétitionnaires vis-à-vis du Grand Conseil.

M^{me} Torrudo répond que cette audition relève d'une question de procédure puisque la pétition est parvenue au Grand Conseil avant l'acceptation de cette barrière par la Ville de Genève. Elle précise que le gros problème provient effectivement de la drogue mais elle remarque que certaines personnes critiquent également la présence de SDF dans cette école.

Un commissaire demande ensuite à quelle heure sont évacués les SDF.

M^{me} de Dardel répond qu'ils quittent l'école à 7 h 30. Elle précise qu'ils demeurent toutefois dans le quartier.

Une commissaire mentionne que les SDF appartiennent également à notre monde et qu'il n'est pas possible de les effacer.

M^{me} de Dardel acquiesce et considère qu'il est très bien de faire quelque chose pour eux mais elle rappelle que les Eaux-Vives abritent déjà le bateau, le Point d'Eau et le PEPS, soit un grand nombre d'institutions de ce type. Elle pense qu'il serait légitime que les autres quartiers abritent également ces populations.

Une commissaire mentionne que le PEPS a déménagé des Eaux-Vives vers les Pâquis depuis un mois. Elle souligne par ailleurs l'apparition de la problématique du manque de toilettes publiques accessibles pour les personnes sans domicile fixe. Cela pose un vrai problème de santé et de

propriété du domaine public. Elle demande ensuite quelles sont les propositions de l'association.

M^{me} Torrudo précise qu'avoir un seul interlocuteur faciliterait beaucoup la tâche de l'association. Un de leurs projets est la prévention dans les écoles du quartier mais ils n'ont pas reçu de réponse de l'Etat. Elle déclare encore que les habitants aimeraient se réapproprier des espaces comme le bas des parcs, par exemple. Elle ajoute se rendre dans ces endroits mais elle n'y laisserait pas ses enfants seuls. Elle précise avoir vu un enfant de 13 ans venir se fournir auprès d'un dealer.

Un commissaire demande ensuite si les enseignants se sont mobilisés.

M^{me} Torrudo répond qu'ils réagissent lorsque des jeunes en rupture se rendent dans le préau pour y boire de l'alcool. Elle ajoute qu'il y a également un flou à 16 h puisque l'école se termine à cette heure et que le parascolaire débute pour durer jusqu'à 18 h. Elle ajoute que les enfants restent dans le préau et qu'il n'est plus possible de réagir contre les personnes indésirables pendant ces quelques heures.

Fin de l'audition des pétitionnaires

Un commissaire constate qu'il s'agit une fois de plus d'une situation inacceptable et qu'il est malheureux de ne pas pouvoir imaginer une autre politique qu'une répression stricte.

Une commissaire pense que la Ville a répondu à cette pétition. Elle est donc en faveur du dépôt sur le bureau du Grand Conseil. Elle rappelle en outre que plusieurs pétitions ont déjà été traitées à propos des Eaux-Vives. Elle signale ensuite qu'outre la drogue, l'alcool commence également à poser un grave problème chez les jeunes.

Une commissaire remarque, quant à elle, que l'inquiétude des pétitionnaires porte sur le terme « temporaire » cité dans la presse. Elle pense en l'occurrence que cette barrière restera en place tant que le problème demeurera. Elle ajoute qu'il faudrait évoquer ce point dans le rapport.

La présidente passe alors au vote du dépôt de la pétition 1597 sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur : 2 Socialistes
 2 Verts
 1 PDC
 1 Libéral
 1 MCG

Non : 2 UDC
 1 Libéral
 2 Radicaux

Le dépôt est accepté

Suite au vote de la commission, un débat animé s'engage autour du traitement de cette pétition. Pour certain-e-s commissaires, le dépôt est insuffisant même s'il est vrai que la Ville a déjà répondu aux demandes des pétitionnaires. L'ensemble de la commission reconnaît l'importance du problème et souhaite témoigner en ce sens. Comment transmettre ce message avec les outils à disposition ? Quelle est la différence entre le classement et le dépôt d'une pétition ? Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil est-il suffisant ? Certain-e-s souhaiteraient faire des recommandations au Conseil d'Etat concernant cette pétition. La politique de prévention et de lutte contre la drogue semble être en échec, la pétition soulève des problématiques graves et la commission se sent impuissante. Il est souhaité que ce rapport relate ces questions et que les groupes prennent la parole en plénière afin de témoigner de ces débats. Une séance supplémentaire sera consacrée au traitement de la pétition.

Séance suivante, suite de la discussion

Une commissaire rappelle que ce problème a trouvé une réponse de la part de la Ville mais elle pense que le rapporteur pourrait indiquer que la Commission est sensible à cette problématique.

Un commissaire intervient et remarque que la commission digère ces pétitions en les renvoyant au bureau. Il pense en l'occurrence qu'il est regrettable de ne pas faire de recommandations au Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit de pétitions à répétitions. Il se demande en outre s'il ne faudrait pas rédiger des motions en certaines occasions. Il répète regretter l'aspect de spectateur qu'a la commission.

Une commissaire pense qu'il n'est pas possible d'ajouter des sollicitations à une pétition. Elle ajoute qu'il est par contre envisageable de rédiger une motion de commission.

Un commissaire signale qu'envoyer une pétition assortie de recommandations sur le bureau ne sert à rien puisque personne ne la lira. Il ajoute que c'est au Conseil d'Etat qu'il faut renvoyer de telles recommandations.

Une commissaire pense que cette problématique relève de l'émotionnel et que le Conseil d'Etat connaît bien la situation des Eaux-Vives. Elle ajoute qu'il existe des moyens politiques à disposition, comme les motions et les projets de lois. Elle rappelle encore qu'un renvoi sur le bureau n'équivaut pas à un classement.

Un commissaire remarque que ce problème est commun à plusieurs commissions. Il ajoute qu'il n'entend pas modifier les invites d'une pétition mais bien signifier la volonté politique de la commission. Il ajoute ne pas avoir l'impression qu'un simple rapport de commission suffise. Il termine en précisant qu'il n'est évidemment pas possible de faire une pareille démarche pour chaque pétition au vu de leur nombre.

La présidente remarque que les commissaires peuvent donc rédiger une motion indépendamment des séances de la commission.

Une commissaire déclare qu'il n'est nullement besoin de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat puisque ce problème a été pris en main. Elle rappelle ensuite qu'un renvoi sur le bureau n'équivaut pas à un classement et elle termine en déclarant qu'il n'est pas possible de dire que l'Etat et la Ville se moquent de ce type de problèmes.

Une commissaire rappelle alors qu'un renvoi au Conseil d'Etat impose à ce dernier de donner une réponse. Elle ajoute que le dépôt sur le bureau du Grand Conseil, quant à lui, est une forme de classement poli. Elle rappelle également qu'une motion de commission est un instrument fort puisque tous les partis sont représentés. Elle propose en outre de demander au Conseil d'Etat, six mois après un renvoi de pétition à ce dernier, à quel stade se trouvent les dossiers. Elle propose encore que les commissaires prennent la parole en séance plénière à propos de ce dossier.

Pétition (1597)

Préau de l'école des Vollandes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis quelques mois, nous, parents d'élèves de l'école des Vollandes, assistons avec inquiétude à la dégradation progressive de l'état du préau de l'école : détritus, tessons de bouteilles, excréments et plus récemment seringues usagées sont régulièrement retrouvés dans le préau.

Cette situation est inadmissible, tant sur le plan de l'hygiène que de la sécurité.

C'est pourquoi, nous vous demandons instamment de bien vouloir prendre des mesures appropriées pour que le préau redevienne rapidement propre et sûr pour nos enfants.

Voici nos propositions pour améliorer la situation :

1. fermer la cour de récréation des grands à partir de 22 h 00 jusqu'au matin;
2. fermer les préaux couverts;
3. éclairer le préau la nuit;
4. mettre autour du petit préau un haut grillage afin d'empêcher l'accès aux personnes externes;
5. nettoyer au karcher le préau afin d'en éliminer l'odeur persistante d'urine;
6. réparer la bordure en métal qui assure l'étanchéité dans la cour des petits car cette bordure a des bords tranchants, saillants et dangereux;
7. arboriser le préau pour que cela soit un lieu accueillant pour les enfants et les parents;

8. continuer à assurer le nettoyage quotidien du préau comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette situation déplorable.

N.B. : 138 signatures

*Association des parents d'élèves des
écoles de Montchoisy et Vollandes*

M^{me} Alix de Dardel

Présidente

19, avenue de la Grenade
1207 Genève